



Fiducie testamentaire

La fiducie testamentaire permet de léguer à son enfant de l'argent et des biens, sans qu'il ait à gérer lui-même le patrimoine. Ce mécanisme est particulièrement utile si l'enfant n'a pas les capacités pour gérer seul un héritage, une fois adulte.



Pour qui ?

Pour les enfants et adultes à besoins particuliers qui ne sont ou ne seront pas en mesure de gérer un héritage.



Types de fiducie

- Fiducie non testamentaire
- Fiducie testamentaire [↗](#)
- Fiducie de type Henson [↗](#)
- Fiducie admissible pour personne handicapée [↗](#)



Démarches

- Consulter un notaire
- Comparer et choisir le type de fiducie approprié
- Évaluer les coûts
- Déterminer les directives
- Nommer le fiduciaire en charge de l'administration des biens

Contact - renseignements